



## Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 17 mai 2023

Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID : 031-213100662-20230517-DLCA2023\_18-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 17 mai 2023, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 11 mai 2023. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Emilie PEZET, membres élus.

Monsieur Eddy QUÉMET – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommés.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

### Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Adam BEN BRAHIM.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Collaboratrice de Cabinet, Madame Patricia MEESEMAN, Responsable du services « Finances » de la mairie de Bessières et Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 7
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Monsieur Eddy QUÉMET.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 09 heures 08.

### **2023-19 EHPAD LE PASTOUREL : Approbation compte de gestion 2022**

Rapporteur : Monsieur le Président

#### ADOPTE

Votants : 8

Abstentions : 0

Exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Après s'être fait présenter l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des

comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de l'EHPAD Le Pastourel dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été  
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en  
Préfecture le :